

# Secteur Commerce et Distribution



Fédération du Commerce et de la Distribution



INITIATIVE CLAUSE SOCIALE

fédérations professionnelles au niveau français

## FCD

La Fédération du Commerce et de la Distribution représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte **750 000 emplois**, 1 992 hypermarchés, 5 702 supermarchés, 4 605 hard-discounts et 17 000 magasins de proximité, soit environ **30 000 points de vente pour un volume d'affaires de 200 Mds€**. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et l'urbanisme commercial.

[www.fcd.fr](http://www.fcd.fr)

## ICS

Créée en 1998 sous l'égide de la FCD, avec le pilotage initial de 3 enseignes, l'Initiative Clause Sociale est désormais composée de 21 enseignes travaillant ensemble à l'amélioration durable des conditions de travail dans leur chaîne d'approvisionnement et au soutien de leurs fournisseurs afin de les rendre acteurs de leur démarche de progrès. L'ICS met à la disposition de ses membres des outils communs pour la mise en œuvre de leurs programmes d'audits sociaux, leur permettant ainsi de gérer conjointement les fournisseurs et d'éviter la multiplication des audits.

[www.ics-asso.org](http://www.ics-asso.org)

## ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AUX NIVEAUX EUROPEEN ET INTERNATIONAL

### Eurocommerce

La FCD est adhérente à Eurocommerce, qui regroupe des fédérations et des entreprises de l'ensemble des branches du commerce (BtoC, BtoB et commerce international). Eurocommerce promeut et défend le rôle du commerce au niveau européen.

[www.eurocommerce.eu](http://www.eurocommerce.eu)

### FCD Europe

La FCD dispose d'une équipe de 3 permanents à Bruxelles, pour le suivi des affaires européennes.

## CONTACTS

- Giulia Basclet, Responsable Environnement-Transport de la FCD  
[gbascler@fcd.fr](mailto:gbascler@fcd.fr)
- Philippe Jouquet, Directeur Développement Durable et RSE de la FCD  
[pjouquet@fcd.fr](mailto:pjouquet@fcd.fr)
- Carole Hommey, Coordinatrice ICS  
[chommey@fcd.fr](mailto:chommey@fcd.fr)

## ENJEUX RSE PRIORITAIRES IDENTIFIÉS

**Le développement durable occupe une place centrale dans la stratégie des enseignes de la distribution.**

**En matière environnementale, cela se traduit notamment par des actions visant à :**

- Assurer une gestion durable de l'activité : réduction des consommations énergétiques, optimisation des flux logistiques, gestion et recyclage des déchets, etc. ;
- Favoriser la consommation responsable à travers l'offre de produits : suppression des sacs de caisse à usage unique et promotion des sacs réutilisables, produits bio, écolabellisés, issus du commerce équitable, etc. ;
- Offrir des services aux consommateurs, tels que la reprise gratuite de produits en fin de vie, en vue de leur recyclage ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et aider, à travers leurs dons, les associations d'aide alimentaire.

**En matière sociale, les distributeurs s'attachent particulièrement à l'insertion des jeunes sans qualification professionnelle (+ de 15 000 contrats de professionnalisation signés par an). Une politique active de formation permet ensuite de les accompagner dans leur évolution professionnelle. Ainsi, près de la moitié des cadres de la profession ont démarré en tant qu'employés et près de 3 000 contrats de qualification professionnelle (CQP) ont été délivrés en 2013.**

**Sur le plan sociétal, les droits de l'Homme sont un enjeu prioritaire. L'Initiative Clause Sociale a pour objectif d'améliorer durablement les conditions de l'Homme au travail et d'accompagner de manière responsable les fournisseurs, notamment par le biais d'audits mutualisés entre enseignes adhérentes.**



## STRATÉGIE ET ENGAGEMENTS

### Engagements RSE pris par la profession en France

La FCD et ses enseignes ont privilégié deux voies en matière d'engagement sur la RSE.

- **Les accords volontaires** : dès 2008, la FCD a signé une **convention cadre, avec le ministère de l'énergie**, sur les engagements pris par les enseignes de la distribution dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Cette dernière a fait l'objet d'un **avenant** en 2012, portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des magasins à travers la fermeture des meubles frigorifiques de vente à température positive.

Plusieurs autres conventions ont été signées avec le ministère de l'énergie, concernant le retrait de la vente des ampoules à incandescence et la promotion des lampes basse consommation (2008), les sacs à déchets biodégradables (2009), la collecte et la valorisation des cartouches d'impression bureautiques (2011), la lutte contre le gaspillage alimentaire (2015).

- **La création d'un Observatoire de la Distribution Responsable** (OEDR), en partenariat avec l'ESSEC et PwC, visant à élaborer des indicateurs communs à la profession et à identifier des bonnes pratiques.

Les orientations de la profession dans le domaine social sont matérialisées par de nombreux accords collectifs portant sur :

- La formation professionnelle (2015) ;
- Le travail à temps partiel (2014) ;
- Le contrat de génération (2013) ;
- La santé au travail, dont la prévention de la pénibilité (2012).

Les enseignes membres de l'ICS travaillent ensemble afin de :

- Vérifier sur le terrain les conditions sociales de production, par la mise en œuvre d'audits sociaux réalisés par des cabinets indépendants agréés et mandatés par les enseignes ;
- Utiliser des outils et une méthodologie commune pour la mise en œuvre de ces audits ;
- Échanger leurs expériences et partager en toute transparence les résultats d'audits lorsqu'un fournisseur est identifié comme étant commun à une ou plusieurs enseignes, le suivi des plans d'amélioration pouvant ainsi être mené en commun ;
- Définir les modalités de suivi des situations critiques identifiées au travers des audits sociaux ;
- Développer des programmes communs d'amélioration de la conformité sociale dans les usines de production.

### Engagements RSE pris par la profession à l'international

Initiative d'Eurocommerce et de l'European Retail Round Table (ERRT), le **Retailers' Environmental Action Programme** (REAP) est un forum d'échange entre les distributeurs européens et la Commission européenne, visant la promotion de la consommation durable. Des programmes d'actions ont été élaborés par les distributeurs et ont fait l'objet de bilans périodiques.

Dans ce cadre, un **accord sur le gaspillage alimentaire** a été signé en 2012 par 23 distributeurs, avec notamment pour objectif de mettre en place des actions de sensibilisation du consommateur (**communiqué de presse de la Commission européenne**). Le **programme d'action 2016-2018**, lancé en décembre 2015, se concentre sur des initiatives en matière d'économie circulaire.

## DIALOGUE PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de l'Observatoire de la Distribution Responsable (OEDR), un dialogue a été institué avec les fournisseurs, portant en particulier sur les bonnes pratiques collaboratives entre industriels et distributeurs. Il a notamment impliqué des organisations professionnelles représentant la chaîne de production : l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), Coop de France, la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF) et l'Institut de liaisons et d'études des industries de consommation (ILEC). Les entretiens ont porté sur les bonnes pratiques en matière de RSE, jugées mutuellement bénéfiques, et les actions complémentaires qui pourraient être mises en œuvre. Le contenu

des entretiens et les conclusions ont été partagés avec les organisations participantes.

L'ICS a développé des liens étroits avec de nombreuses parties prenantes notamment d'autres initiatives et référentiels (*Business Social Compliance Initiative*), des ONG, des groupes de travail ministériels, le Point de Contact National (PCN) français pour l'OCDE, ainsi que des initiatives multipartites telles que le *Global Social Compliance Programme* (GSCP) qui travaille à l'élaboration d'un système d'équivalence des standards d'audits sociaux et environnementaux.

## DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT EN FRANCE

### Outils

#### - L'Observatoire ESSEC de la Distribution Responsable (OEDR)

L'observatoire a été créé en 2012, à travers la signature d'une convention de partenariat entre la FCD et l'ESSEC Business School. L'objectif est de disposer d'indicateurs communs permettant aux enseignes de mesurer l'efficacité de leur politique RSE et d'identifier les bonnes pratiques observées en France et à l'étranger.

La consolidation des données est effectuée par un cabinet de conseil. Au total, 26 indicateurs permettent de couvrir les questions clés de la RSE :

- Les enjeux environnementaux : gestion des déchets et taux de recyclage, consommation d'énergie et d'eau, émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport, à la consommation d'énergie, indicateurs de consommation responsable, etc. ;
- Les enjeux sociaux : % de CDI, % de temps plein, ancienneté moyenne, alternance, formation continue, emploi des handicapés, etc. ;
- Les enjeux sociétaux : gestion des stocks et dons alimentaires, nombre d'audits sociaux, mécénat, etc.

Cet Observatoire permet notamment aux enseignes de mettre en perspective leurs résultats, grâce au partage des valeurs maximales et minimales pour chaque indicateur.

Une communication a été effectuée pour chacune des éditions : en 2013, les indicateurs les plus parlants pour le grand public ont été privilégiés (cf. résultats 2013, voir « Diffusion d'informations sur le DD ») et, en 2015, un focus a été fait sur la gestion durable de l'activité (cf. résultats 2015, voir « Diffusion d'informations sur le DD »).

#### - Référentiel commun pour la réalisation des audits sociaux

Les membres de l'ICS utilisent un **référentiel commun outillé pour la réalisation des audits sociaux**. Ces outils ne sont pas figés et évoluent dans le temps en fonction des réalités locales et afin d'intégrer une prise en compte des nouveaux risques.

Ce référentiel comprend :

- Un code de conduite : conforme aux recommandations du GSCP (*Global Social Compliance Program*) ;
- Un document de présentation ICS : envoyé au fournisseur avant l'audit, il présente les objectifs du groupe de travail ;
- Des profils d'usine : fiche d'identité de l'usine à auditer ;
- Un guide d'exécution : méthodologie à usage de l'auditeur ;
- Un questionnaire d'audit : référentiel commun couvrant 10 chapitres notés (Système de management ; Travail des

enfants ; Travail forcé ; Discrimination ; Pratiques disciplinaires ; Harcèlement ; Liberté d'association ; Heures de travail et heures supplémentaires ; Rémunération et avantages ; Santé et sécurité). Ces chapitres sont structurés en 4 parties :

- Questions informatives non scorées (réglementations locales et sectorielles) ;
- Questions critiques (disqualifiantes pour le chapitre) incluant deux niveaux de criticité (déclenchement d'une notification d'alerte transmise dans les 24 heures au donneur d'ordre et pondération spécifique par question) ;
- Questions de conformité (réponse oui ou non) ;
- Bonnes pratiques (observations à mentionner).
- Une notification d'alerte : envoyée sous 24 heures en cas de violation critique ;
- Un plan d'actions correctives (CAP) : à la fin de l'audit, si cela est nécessaire, un plan d'actions correctives est mis en place. Le suivi du CAP permet d'évaluer l'évolution des conditions sociales de production dans l'usine et de déterminer si les non-conformités détectées lors de l'audit (ex. issues de secours bloquées ou inaccessibles) ont été traitées ;
- Une base de données commune : opérationnelle depuis l'origine de l'ICS, basée sur le respect du principe de confidentialité, elle permet aux enseignes d'échanger sur des résultats d'audits de fournisseurs communs et de dégager les indicateurs pertinents fixant les axes de progrès.

### Signes de reconnaissance

L'engagement RSE des enseignes est reconnu par divers prix, dont notamment, sur un rythme biennal, le **Grand Prix ESSEC du Commerce responsable**, organisé par l'ESSEC en partenariat avec le ministère de l'économie et avec le soutien de la FCD.

### Réunions / Commissions ou Club DD

- Sous l'égide des instances dirigeantes de la FCD, les travaux portant sur la RSE ont lieu dans plusieurs groupes de travail :

- Le Comité Environnement rassemble les responsables développement durable des enseignes adhérentes et se réunit environ 8 fois par an. C'est un lieu d'échanges concernant les positions de la profession ainsi que la mise en œuvre des actions menées par les distributeurs et des obligations leur incombeant en matière de développement durable.
- La Commission sociale réunit les responsables RH ou affaires sociales des enseignes, au moins 6 fois par an, et a compétence pour tous les domaines de la politique sociale, notamment les questions concernant l'insertion, la formation ou la santé au travail.
- Le Groupe RSE a été mis en place spécifiquement pour l'élaboration des indicateurs communs et suivre les travaux de l'OEDR.

- Le groupe de travail de l'ICS réunit les 21 membres en réunions plénières à minima une fois par mois. Des groupes de travail sont organisés en complément sur les sujets spécifiques :

- Groupe de travail Outils ;
- Groupe de travail Thématiques et Pays ;
- Groupe de travail Suivi des Prestataires ;
- Groupe de travail Capacity Building.



## Diffusion d'informations sur le DD

- La FCD assure une veille permanente sur les enjeux liés au développement durable et de la RSE à destination de ses membres. Certains documents donnent lieu à publication, comme les résultats de l'Observatoire Essec de la Distribution Responsable (OEDR) :

- [Résultats OEDR 2013](#) ;
- [Résultats OEDR 2015](#).

- L'IICS réalise une veille hebdomadaire sur l'actualité des conditions sociales de production dans le monde à destination de ses membres.

## Publication d'études, de guides pratiques

- L'Observatoire prospectif du commerce publie annuellement un [rapport sur les données sociales](#) (emploi, durée du travail, formation, etc.) de la branche commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

- L'IICS publie un rapport annuel détaillant toutes les activités du groupe de travail et publant les données sur les audits réalisés par les enseignes membres. [Rapport Annuel 2014](#)

## Acteurs partenaires de la fédération dans le domaine de la RSE

- [La Chaire Grande Consommation de l'ESSEC Business School](#) est le partenaire fondateur de l'Observatoire ESSEC de la Distribution Responsable.

- [Business Social Confiance Initiative](#) (BSCI)

L'IICS travaille étroitement à un rapprochement avec l'initiative [Business Social Compliance Initiative](#) (BSCI) visant une [mutualisation accrue des audits entre les enseignes](#) et la convergence des deux systèmes.

Le développement d'initiatives collaboratives et multipartites doit permettre d'accompagner localement les donneurs d'ordre afin de maintenir la performance sociale des usines. Des exemples existent dans le cadre de l'[Accord on Fire and Safety au Bangladesh](#) et du programme [Better Work](#) de l'OIT.